



Consignes de l'OFSP relatives à l'utilisation des transports publics

- Évitez les trajets inutiles, en particulier aux heures de pointe
- Aux arrêts et dans les moyens de transport gardez une distance d'au moins deux mètres par rapport aux autres personnes
- Appliquez strictement les règles générales d'hygiène et de comportement
- Les personnes de plus de 65 ans doivent si possible éviter d'emprunter les transports publics